Envoyé en préfecture le 30/01/2026
Reçu en préfecture le 30/01/2026
Publié le
ID : 056-215600453-20260130-2026_01_27_03-DE

Mardi 27 janvier 2026

L'an deux mille vingt-six, le 27 janvier, le Conseil Municipal de LE COURS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur HOUEIX Raymond, Maire.

| | |
|---|---|
| Nombre de conseillers municipaux en exercice | 15 |
| Nombre de présents | 14 |
| Nombre de votants | 14 |
| Date de la convocation | 21 janvier 2026 |

| | | | |
|---|---|---|---|
| PRESENTS | HOUEIX Raymond | TRIBALLIER Joël | BROHAN Hervé |
| | LABEUR Chantal | LE COURTOIS Anthony | RETO Ronan |
| | POISSEMEUX Emmanuelle | MONNIER Karine | TRIBALLIER Stéphanie |
| | LE BRUN Delphine | BOURHIS Typhaine | |
| | BOLAN Alexandre | CORFMAT Jean-Pierre | FERRAND Jacky |

ABSENTS
EXCUSES
NON EXCUSES : HALLIER Cécile
Désignation du secrétaire de séance : Delphine LE BRUN

## Convention de délégation de compétence pour l'organisation des transports scolaires

## Délibération 2026-01-27-03

**Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour signer la convention de délégation de compétence relative à l'organisation des transports scolaires**

Depuis le 1er septembre 2017, la Région Bretagne est compétente en matière de mobilité régionale et d'organisation des transports scolaires. Elle a choisi de déléguer une partie de cette organisation aux communes concernées, notamment pour les transports à destination des écoles primaires. La convention jointe vise ainsi à confier à la commune de Le Cours la gestion opérationnelle des circuits de transports scolaires desservant les écoles de son territoire. Elle définit les missions attribuées à la commune, les responsabilités respectives des parties ainsi que les modalités financières de cette délégation. Afin de permettre la mise en œuvre de cette organisation à compter de la rentrée scolaire 2025/2026 pour une durée de 10 ans, il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention avec la Région Bretagne (annexe 2).

**Après en avoir délibéré, à « l'unanimité » « la majorité » des membres présents le Conseil municipal :**

Envoyé en préfecture le 30/01/2026
Reçu en préfecture le 30/01/2026
Publié le
ID : 056-215600453-20260130-2026_01_27_03-DE

**DÉCIDE**

**Article 1 :**
D'approuver la convention de délégation de compétence pour l'organisation des transports scolaires entre la Région Bretagne et la commune de **Le Cours**, telle que jointe à la présente délibération, prenant effet au 1er septembre 2025 pour une durée de dix ans.

**Article 2 :**
D'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document ou avenant nécessaire à son exécution.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus
Au registre sans les signatures

À Le Cours le 28 janvier 2026

Raymond HOUEIX
Maire de Le Cours




Delphine LE BRUN
La secrétaire de séance

